



COVID 19 – Situation sanitaire

Note 34

SGEC/2021/741
29/06/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Dans certains établissements, des stocks d'autotests inutilisés demeureront à l'issue de l'année scolaire en cours.

Le gouvernement n'a pas encore arrêté les conditions d'utilisation éventuelle de ces tests à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les chefs d'établissement constatant qu'au 30 juin prochain le stock d'autotests non utilisés sera important doivent prendre contact avec leur DSDEN pour leur indiquer le volume du stock.

Le cas échéant, les DSDEN donneront alors des instructions de gestion de ces stocks (conservation, dépôt en un lieu, prise en charge dans l'établissement ...).

En tout état de cause, je vous rappelle que les autotests doivent être maintenus à une température inférieure à 30 degrés. Merci d'y veiller tout particulièrement en anticipant la fermeture de l'établissement durant les vacances d'été.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique